

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAMORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

TOUJOURS L'AFFAIRE !

On nous fait espérer, écrit le *Petit Bleu*, un dénouement prochain de l'« Affaire ». Ce sera un soulagement profond pour la conscience publique, alarmée et découragée.

Et ce sera peut-être la première fois que ceux qui ont demandé la fin, n'auront pas crié dans le désert.

Mais il faut que ce dénouement soit le vrai dénouement après enquête complète, après débats au grand jour, afin que le public, le bon public de bonne foi et de bon sens y voie bien clair, qu'il ne soit pas exposé à ce qu'on obscuresse ou qu'on déforme son jugement par les mensonges de la passion ou de l'esprit de parti.

Il faut la vérité, toute la vérité, la lumière, toute la lumière, car on s'applique à nous envelopper de ténèbres, à nous dérouter par les incidents, à nous troubler par de fantastiques récits, à nous égarer par les attaques et les calomnies contre tout ce que nous étions habitués à respecter.

On a fait de ce peuple animé de sentiments vaillants, généreux, chevaleresques, un peuple travaillé par de méchantes rancunes, de vilaines défiances, de vindicatives colères et de misérables haines.

Nous sommes en train de fouler aux pieds notre plus belle devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

La Liberté ! nous demandons des lois d'exception, des lois de circonstances, un essayant de frapper de discrédit la justice.

L'Egalité ! nous ressuscitons les vieilles querelles de race en voulant mettre à l'index ceux qui ont leurs croyances, qui ne sont pas celles de la majorité.

La Fraternité ! nous nous déchirons, nous nous insultons, nous nous diffamons.

Et nous confondons tous les pouvoirs, nous mêlons la politique à la justice et l'armée à la politique.

Nous amenons dans ce pays un déclassement des partis et des opinions. On ne se rapproche plus, suivant ses idées, ses opinions, ses doctrines; ses principes, sa foi, mais suivant ses tendances et ses préférences dans l'« Affaire ».

Le conservateur le plus ardent tendra la main au socialiste le plus révolutionnaire, et le modéré le plus impénitent s'alliera au radical le plus fougueux. Le monarchiste fraternisera avec le radical, et le clérical avec le républicain.

Les amis de la veille deviennent des ennemis le lendemain; la main qui se tendait se retire, la main qui se retirait s'offre, et on ne sait plus ni avec qui on marche, ni pour qu'elle idée on doit combattre.

La passion a créé une vie politique et sociale absolument factice, faite d'alliances trompeuses et de relations mensongères.

C'est triste et inquiétant.

7^e Congrès international antialcoolique

Nous avons déjà parlé, dans notre dernier numéro, du 7^e Congrès international antialcoolique qui doit avoir lieu à Paris au

mois d'avril prochain. Il nous paraît utile, aujourd'hui, de publier les circulaires du Comité. On les lira avec intérêt et elles montreront, mieux que nous ne saurions le faire, la grandeur du but poursuivi.

La première est datée de Bruxelles, elle est signée de M. Jules Le Jeune, sénateur, ministre d'Etat et du Dr de Vaucleroy, secrétaire général de la ligne belge antialcoolique; tous deux délégués du Comité permanent des congrès internationaux. La voici :

Monsieur,

Dans son assemblée du 2 septembre 1897, le VI^e Congrès international contre l'abus des Boissons alcooliques a décidé, sur l'invitation de M. le docteur Legrain, délégué du gouvernement français (Ministère de l'Intérieur), de tenir à Paris, en 1899, le prochain Congrès antialcoolique.

Quelques membres avaient proposé de reporter la réunion à l'année 1900 à cause de l'attrait de l'Exposition universelle et de la coïncidence d'autres Congrès qui auront pour effet de rassembler, à Paris, à cette époque, un grand nombre d'hygiénistes, de personnes s'occupant de questions d'éducation et d'instruction et de savants au courant des problèmes économiques et sociaux.

L'assemblée générale fut d'avis qu'un Congrès isolé en 1899 intéresserait davantage l'opinion publique et donnerait des résultats plus pratiques et plus considérables, au point de vue de la propagande antialcoolique, en France et à l'Etranger; qu'une réunion en 1900 risquerait de passer inaperçue au milieu des multiples Congrès qui diviseront nécessairement les travailleurs et au milieu des réjouissances publiques et des distractions de toutes sortes qui accapareront forcément l'attention de tous les visiteurs de la grande Ville.

Il fut donc décidé, à la presque unanimité des membres présents, de ne pas déroger aux usages suivis précédemment qui prescrivent de réunir, tous les deux ans, le Congrès contre l'abus des boissons alcooliques.

Grâce aux efforts dévoués de M. le docteur Legrain, un Comité d'organisation a été constitué et s'est mis immédiatement à l'œuvre pour élaborer un programme des questions à traiter dans les assemblées générales et se mettre à la recherche d'orateurs désireux de prendre la parole dans les diverses séances.

Les noms de MM. Théophile Roussel, des docteurs Legrain et Boissier figurant à la tête du Comité et ceux des autres membres qui le composent, tous ayant déjà donné de grandes preuves de dévouement à la cause antialcoolique, sont de sûrs garants de l'importance et du succès du Congrès antialcoolique de 1899.

Le Comité d'organisation a décidé de tenir le Congrès pendant les vacances de Pâques à l'effet de permettre au nombreux personnel du corps enseignant d'assister aux travaux et d'obtenir l'adhésion d'un grand nombre de personnes qui ont l'habitude de s'absenter pendant les grandes vacances. Le Comité permanent s'est rallié à cette proposition et a également adopté la division du travail telle qu'elle a été conçue.

Le Comité permanent des Congrès internationaux contre l'alcoolisme adresse un appel énergique à tous les amis de la Tempérance ou de l'Abstinence dans tous les pays, à tous ceux qui considèrent la lutte contre l'alcoolisme comme une nécessité essentielle de l'œuvre du relèvement moral et de la régénération sociale et les convie à prendre part aux travaux du Congrès de 1899, à Paris, ou tout au moins à se faire inscrire comme membres adhérents. Il les prie en même temps de faire une active propagande pour que la France, qui a eu l'honneur, en 1878, de réunir le premier Congrès contre l'alcoolisme et qui continue aujourd'hui la série des Congrès internationaux ouverte à Anvers en 1885, soit aidée dans ses efforts en vue de se délivrer du mal qui la ronge et tiens une place élevée, comme tant d'autres pays, parmi les nations décidées à engager vigoureusement la lutte contre l'alcool meurtrier.

De son côté, le Comité d'organisation du 7^e Congrès, représenté par MM. les docteurs Legrain et Boissier, adresse l'appel suivant aux amis de l'œuvre :

Monsieur,

Le Comité d'organisation du 7^e Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques joint son appel à celui du Comité permanent et à l'honneur de vous inviter à prendre part au Congrès de Paris.

Si l'alcoolisme exerce partout ses ravages, vous n'ignorez pas qu'à l'heure présente, la France est un de ses principaux lieux d'élection. Cette circonstance rend notre appel plus pressant encore.

En parcourant les travaux des divers Congrès internationaux qui se sont succédés, on peut se convaincre que, de plus en plus, les débats se sont portés sur un terrain pratique. De plus en plus les congressistes ont étudié de préférence les problèmes dont la solution intéressait la lutte quotidienne contre le fléau et pouvait fournir les résultats les plus féconds.

C'est en se basant sur l'expérience des Congrès antérieurs, que le Comité d'organisation a cru devoir accorder aux questions d'ordre pratique, une certaine prépondérance dans son programme, sans laisser toutefois de côté les questions d'ordre théorique et scientifique. Instruire le procès de l'alcoolisme, telle a été l'œuvre si féconde des premiers Congrès, étudier les moyens de prendre le mal corps à corps et d'en triompher, telle est l'œuvre urgente des Congrès futurs.

C'est en vue de ce bon combat que nous sollicitons votre concours, convaincus que vous ne refuserez pas l'aide de vos lumières à une œuvre qui, au-dessus des intérêts nationaux, touche au sort même de l'humanité.

Le besoin de se recueillir pour organiser la lutte a été la principale raison qui a déterminé le Congrès à se réunir en 1899 au lieu de 1900, année d'exposition, qui, riche en congrès comme en attractions multiples, se prête moins bien à des études graves et dont on attend surtout des résultats immédiats.

Le Comité s'efforcera de faciliter aux congressistes français et étrangers les moyens de prendre part à la réunion de Paris, notamment en sollicitant d'importantes réductions de prix pour le parcours sur les chemins de fer. Il s'efforcera en outre de procurer aux congressistes qui en exprimeraient le désir une hospitalité gracieuse ou aussi économique que possible.

Une circulaire ultérieure donnant les renseignements nécessaires à cet égard ainsi que le programme complété des travaux du Congrès, celui des réceptions et divertissements, sera envoyée aux personnes qui auront fait parvenir à temps leur adhésion.

Les rapports présentés sur les diverses questions, ou tout au moins leurs conclusions, seront adressés aux adhérents avant la réunion.

La cotisation des membres du Congrès est fixée à cinq francs; elle donne droit à un exemplaire des comptes-rendus du Congrès et des rapports qui seraient distribués avant l'ouverture des travaux...

Les adhésions doivent être adressées à M. le Dr Boissier, secrétaire général, 20, rue du Vieux Colombier, Paris.

Il nous reste enfin à donner quelques détails sur les questions qui seront soumises aux assemblées générales. Ce sera pour notre prochain numéro.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 janvier 1899

Après avoir renvoyé à des dates ultérieures plusieurs interpellations, la Chambre aborde enfin la discussion du budget.

La discussion d'ordre absolument général qui a occupé cette séance n'offre qu'un intérêt tout à fait relatif.

M. Pelletan, rapporteur général, dit que c'est la date nouvelle des élections qui est la cause du retard de la discussion du budget. La suite de la discussion est ensuite renvoyée à demain.

L'affaire Dreyfus

Le procès Henry-Reinach

M. Reinach a notifié à M^{me} veuve Henry la liste des très nombreux témoins — cent cinquante au minimum — qu'il se propose de faire entendre aux débats. Dans quelques jours M^{me} Henry, à son tour, notifiera à M. Reinach la liste de ses cinquante témoins.

La comparution d'Esterhazy

On lit dans l'Agence Havas :

« Esterhazy pourra comparaitre comme témoin devant la chambre criminelle de la Cour de cassation. En effet, le président de cette chambre ayant signalé par lettre au garde des sceaux l'intérêt de cette comparution, celui-ci a chargé le procureur général près la cour d'appel de communiquer au juge d'instruction M. Bertulus la lettre de M. Lœw.

« M. Bertulus a fait connaître que M. Esterhazy pouvait, sans aucune crainte pour sa liberté, venir à Paris pour le temps que la chambre criminelle jugerait nécessaire.

« M^e Cabanes, avocat d'Esterhazy, avisé par le procureur général, a déclaré qu'il allait informer son client. »

Le règlement de juges

Comme sanction à son interpellation de jeudi prochain au Sénat sur les mesures que compte prendre le garde des sceaux pour l'affaire en règlement de juges de M. Picquart, M. de Chamillaud déposera l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat rendant hommage à l'impartialité du gouvernement, demande au garde des sceaux d'inviter la chambre criminelle de la Cour de cassation à statuer immédiatement sur la requête en règlement de juges de l'ex-colonel Picquart. »

L'enquête supplémentaire

L'enquête à laquelle doivent procéder M. Mazeau, premier président et MM. les conseillers Dareste et Voisin, a commencé hier lundi 16 janvier.

D'après certains journaux; la solution probable à laquelle la chambre criminelle s'arrêterait, consisterait dans la reconnaissance par la chambre criminelle qu'il y a lieu à révision du procès Dreyfus et dans le renvoi de Dreyfus devant un conseil de guerre, lequel apprécierait si les présomptions d'innocence réunies en sa faveur suffisent à motiver son acquittement.

INFORMATIONS

A l'Académie

M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, se présente à l'Académie Française, pour le fauteuil vacant par suite du décès de M. Edouard Hervé.

L'emprunt de l'Indo-Chine

L'emprunt du gouvernement général de l'Indo-Chine a été couvert environ trente-six fois. Le nombre d'unités souscrites dépassant le chiffre des obligations offertes au public, les unités ne pourront être servies que fractionnées.

Les armements de l'Angleterre

On a vu que l'Amirauté anglaise a traité pour la construction de quatre croiseurs de première classe au lieu de deux, comme il avait été décidé tout d'abord.

Elle a également traité pour la construction de quatre cuirassés.

CHRONIQUE LOCALE

Bagages non accompagnés

Dans une note publiée il y a quelques jours, les Compagnies de chemins de fer prévenaient le public qu'on mettait à l'essai un nouveau tarif de transport pour les bagages « non accompagnés. »

La chose est intéressante; il convient d'y

revenir pour l'édification de ceux de nos lecteurs — les cyclistes surtout — auxquels elle aurait échappé.

Jusqu'à ce jour, les Compagnies de chemins de fer ne pouvaient recevoir, d'après leurs règlements, dans le premier train de voyageurs en partance pour un point donné, que les bagages des voyageurs qui, munis d'un billet de place, montaient dans ce train.

Il n'était pas possible à un voyageur de ne pas « accompagner » ses bagages, c'est-à-dire que si, par exemple, dans le parcours de Cahors à Paris on voulait s'arrêter à Limoges ou Orléans, il fallait prendre un billet pour Limoges ou Orléans et faire descendre avec soi ses bagages qui ne pouvaient filer sur Paris — même en payant une taxe supplémentaire — par le train qu'on venait de quitter.

Désormais donc, il ne sera plus nécessaire d'« accompagner » ses bagages. Si nous reprenons notre exemple, il résulte de la réforme que, de Cahors, le susdit voyageur pourra expédier ses bagages *directement* à Paris par le train qu'il quittera à Limoges ou à Orléans.

Le voyageur aura à payer, au tarif actuel des excédents de bagages, le transport pour toute la partie du parcours pendant laquelle il n'accompagnera pas ses bagages.

Il ne sera même pas nécessaire d'accompagner *un seul instant* ses bagages pour jouir des avantages de la réforme ; il suffira de les porter au bureau d'enregistrement de la gare de départ, d'indiquer la destination, de payer le prix du transport au tarif nouveau, et ils seront embarqués dans le premier train de voyageurs en partance.

Il ne faut pas oublier qu'il ne saurait être question en l'espèce que de bagages proprement dits : malles, valises, boîtes à chapeau, bicyclettes, motocycles, voitures, etc., et qu'on ne pourra expédier de la même façon des marchandises, objets divers, comestibles ou autres, transportés habituellement par les messageries ou sous forme de colis postaux.

Le tarif nouveau est un peu supérieur au prix de transport par messageries, mais il offre de tels avantages qu'il sera accueilli, semble-t-il, avec satisfaction par le public. N'ayant plus à faire les formalités d'expédition et de réexpédition, et être certain que les bagages partiront par le premier train, voilà deux considérations qui compenseront suffisamment, pour beaucoup, le supplément de tarif déboursé.

Aussi sommes-nous persuadés que les nouvelles dispositions, appliquées seulement à titre d'essai pendant un an, seront conservées par les Compagnies, en considération de la faveur avec laquelle les voyageurs les auront admises et utilisées.

En Amérique !..

Une opération vraiment merveilleuse, dit un de nos confrères, viendrait d'être pratiquée avec succès par un chirurgien de Minneapolis, qui serait parvenu à rendre la vue à une de ses malades, aveugle depuis six ans.

On sait que, dans certains cas, la chirurgie moderne n'hésite pas à prendre sur une personne saine la quantité de chair vive nécessaire pour réparer les tissus d'un blessé, par exemple. Cette transplantation s'appelle la greffe animale.

Le praticien américain, qui passe là-bas pour être un des maîtres du bistouri, aurait transplanté — au moyen d'un instrument de son invention — toute la partie antérieure de l'œil d'un lapin vivant, qu'il serait parvenu à greffer exactement sur le globe oculaire de sa malade. Même opération pour l'autre organe, qui, lui, était atrophié depuis quinze ans. Après quoi, les deux yeux ont été bandés de façon à ce que la lumière n'y pénétrât pas.

Au bout d'une semaine, le bandeau ayant été enlevé, il aurait été constaté que la greffe avait parfaitement pris, et, sans l'aide de lunettes d'aucune sorte, la patiente a pu très bien — avec ses yeux de lapin — reconnaître ceux qui l'entouraient.

Plusieurs médecins et chirurgiens assistaient à l'opération. D'abord absolument sceptiques, ils auraient été bientôt obligés de reconnaître le succès miraculeux de l'opération.

Mais pourquoi n'avoir pas choisi plutôt des yeux de lynx ?

Se non è vero... !

Une chose à savoir

Lorsqu'une personne est mordue par un chien supposé atteint de la rage et que l'ani-

mal ne meurt pas dans les *neuf* jours qui suivent la morsure, la personne blessée n'a absolument aucune crainte à avoir pour les suites de cette morsure.

L'affirmation en a été donnée à un de nos concitoyens, par un médecin de l'Institut Pasteur.

La chose nous a paru utile à signaler.

CAHORS

Bal de Charité

On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

Quelques personnes se sont émuës, paraît-il, de la mention « La tenue de soirée est de rigueur » inscrite sur les cartes du Bal de Charité.

Il n'est jamais entré dans l'esprit de la Commission de prescrire « l'habit » comme tenue indispensable. Elle suit et suivra les règles prescrites par les Commissions des Bals annuels et tous les souscripteurs, en tenue correcte, seront admis au Bal.

Le but de la Commission est un et indivisible : réunir des fonds pour les pauvres et faire essentiellement œuvre de charité. Ses intentions seraient absolument méconnues si on les interprétait dans tout autre sens.

Veuillez agréer.

Lr. Commission.

Au 7°

Nous croyons savoir, qu'à la suite d'un ordre venu du ministère, on a demandé au 7°, des volontaires pour l'Afrique. De nombreux régiment ont déjà fourni des bataillons ou des compagnies qui sont dirigés sur nos colonies africaines.

Premier résultat, sans doute, des menaces anglaises !..

— A ce propos, nous déplorons les détails donnés par certains journaux et nous approuvons sans réserve les lignes de M. Edouard Sylvin, de la *Petite Gironde* :

.... Puis un scrupule patriotique nous est venu, et nous avons arrêté la publication de ce genre de nouvelles.

En effet, l'intérêt qu'il y a pour le public français à connaître le détail d'opérations de la nature de celles que nous signalons, ne nous apparaît pas clairement ; par exemple, l'inconvénient qu'il y aurait à fournir des renseignements à l'étranger, nous apparaît avec force. Sans doute, l'étranger ne manque pas d'espions le long de notre littoral, et la plupart des indications que les journaux pourraient lui fournir ne seraient, la plupart du temps, que des superfétations. Mais il suffit que, par exception, ces renseignements puissent combler une lacune de l'espionnage étranger, pour imposer à la presse française une prudence extrême.

Nous n'avons pas oublié qu'en 1870, des feuilles, pourtant bien intentionnées, ont, en publiant des renseignements qu'elles croyaient sans péril pour la défense nationale, éveillé l'attention de l'ennemi et contribué à l'éclairer sur les opérations des armées françaises. Si involontaire que soit une pareille faute, elle doit laisser de cruels remords sur la conscience de ceux qui la commettent. C'est pour nous les épargner et par un sentiment bien naturel de patriotisme, que, quant à nous, nous croyons devoir écarter de nombreuses informations relatives à des mouvements de troupes et à divers travaux qui se rattachent à la défense du territoire.

Conférence

M. Leuret, le distingué professeur de philosophie du Lycée Gambetta, a repris samedi dernier ses causeries. Le sujet choisi était : *Education et dignité de l'enfant*.

La salle était archi-comble, les retardataires n'ont pu trouver la moindre petite place.

Comme toujours, l'éminent conférencier a su captiver l'admiration de son auditoire par le charme de sa parole, l'enchaînement logique de ses idées.

Je vous remercie, a dit en débutant M. Leuret, de m'être resté fidèles malgré le mauvais temps, une coïncidence imprévue et les vastes perspectives ouvertes à vos curiosités.

Le conférencier annonce ensuite qu'il ne traitera, dans cette causerie qu'une partie de son sujet sur lequel il reviendra dans 15 jours. Il sera reconnaissant à ses auditeurs de lui faire part de leurs réflexions et de leurs critiques afin qu'il puisse en tenir compte dans sa prochaine conférence.

La place nous manque pour rendre compte comme nous le voudrions de cette causerie. Nous préférons donner simplement les remarquables croquis d'enfants tracés par le maître ; ils sont admirables.

Après avoir montré théoriquement que l'enfant ne peut être diabolique et mauvais, M. Leuret fait appel à l'expérience : « Voyons, franchement, ce bébé, est-ce un diable, quelque chose de malicieux et de diabolique, ce bébé de deux mois pelotonné dans la molle ouateur de son berceau ? Est-il assez fin, fragile, délicat, attendrissant ? avec ses chairs lumineuses, ses yeux d'éveil, sa bouche de tendresse, son front de volonté, la volonté de vivre tout d'abord. C'est une sécurité dans la faiblesse qui impose la protection, une certitude de grâce qui persuade l'admiration et l'amour.

A six mois on est déjà une personne, presque un personnage ; on parle ou plutôt on gazouille, on roucoule, on tient de la fauvette et du rossignol, de l'oiseau sur le bord du nid ; le cri n'est qu'une exception, une terminaison, un reproche ; entendez l'enfant dans son appétit, dans l'évolution de son appel : un doux ramage, un vif ébrouement, un réveil de clairon, un chapelet de cris, enfin les hurlements répétés d'une juste colère sans doute nécessaire pour brusquer l'inattention. Les enfants qui ne crient pas, qui ne savent pas crier sont-ils soignés, servis, nourris comme il convient dans la préoccupation affairée des parents ou dans le rêve tricolore des nourrices ?

A deux ans on est un bloc, mais un joli bloc, un doux paquet blanc de chairs et de dentelles avec deux points roses au bout des manches et une jolie tache rose et souriante sous la capote ; on marche avec une intermitte aimable de fierté et de crainte ; on brandit une pelle ; on fait des patés, on est soi-même un gros paté vivant, marchant, roulant, criant et toujours charmant. Quel entrain dans la besogne ! quelle gravité déjà parlementaire dans le caprice ! le bambin fait et défait ses petits patés avec autant d'assurance et de prestesse qu'il fera, défera plus tard les ministères, s'il devient député.

A 7 ans on est grave, on est songeur ; on part en esprit pour le pays des Robinsons ; on emporte sa poupée dans les coins pour lui faire des confidences. Le jeune garçon se concentre, s'immobilise dans la joie neuve de réfléchir, avec un peu de la gaucherie du héron sur sa patte ; la fillette inaugure déjà des complexités, est joyeuse d'avoir quelque chose à dire, à confier, à cacher.

A 14 ou 15 ans, une révolution s'opère dans les profondeurs de l'âme et de l'organisme ; c'est une seconde naissance qui n'est pas plus diabolique que la première ; cette renaissance est l'effet d'un génie sans doute, mais d'un bon génie, puissant et tendre, le génie de l'espèce. Sous son influence féconde et d'abord dispersée bourgeonnent les vœux, les espoirs, les rêves illimités ; les âmes remuées et comme entr'ouvertes aux souffles délicieux d'un printemps intérieur mêlent, dans leur floraison généreuse et contradictoire, les vives roses du désir aux frais lilas blancs des pudeurs ; les seins se gonflent, les cœurs s'élargissent, les paupières surprises se mouillent souvent de larmes plus douces que le bonheur et plus chaudes que la volupté.

Ce n'est là qu'une phase encore ; la vie se développe par cycles et par métépsychoses ; chaque âge lui-même a son enfance, son adolescence, sa maturité ; il y a une enfance et une vieillesse de l'enfant, du jeune homme et de l'homme fait ; on est en un sens moins raisonnable à 15 ans qu'à 7 ans, ou du moins la raison enfantine chancelle, n'est plus de jeu ; la vie la déborde de toutes parts jusqu'à ce que la raison s'exaltant à son tour essaie de reprendre un empire qui pour certains ne sera jamais assuré. Mieux vaut sans doute cette recherche, cet effort vers l'ordre et l'unité que la survivance d'une raison enfantine, impuissante et ridicule comme un organe désaffecté.

L'idéal, c'est que l'homme, à mesure que ses tendances excellent, que ses idées foisonnent, que ses perfectionnements postulent, puisse et veuille subordonner ces activités jeunes et tumultueuses à l'autorité d'une raison élargie.

Une fois encore nous ne saurions trop remercier M. Leuret des heures délicieuses qu'il procure une fois par quinzaine à ceux de nos concitoyens, toujours plus nombreux qui suivent ses conférences.

Conférence Cagnac

Samedi soir, M. Cagnac, conseiller municipal, a rendu compte de son mandat au théâtre. Nous n'avons pu assister à cette réunion, M. Leuret faisant à la même heure à la mairie, sa conférence bi-mensuelle.

Si nous en croyons ce qui nous est rapporté, le succès du conseiller socialiste a été plutôt maigre.

D'aucuns affirment que les auditeurs ont été généralement déçus dans leur.... curiosité.

M. Cagnac peut blâmer la municipalité ; tous les ordres du jour qu'il pourra rédiger ou faire voter dans ce sens, n'atténueront en rien la confiance de nos concitoyens pour la majorité de notre assemblée communale. Il peut en être certain.

Conférence publique au théâtre

Le 5 février prochain, sous les auspices de la « Société des Etudes du Lot » une conférence sur « l'Afrique et le Continent noir », sera faite par M. Rayeur, agrégé d'histoire

et de géographie, professeur au Lycée d'Agen, membre correspondant de la Société et originaire du Lot.

Les intellectuels de Cahors seront heureux de profiter de l'occasion qui leur est trop rarement offerte d'entendre un orateur aussi distingué qu'érudit.

M. Rayeur est un de ces esprits d'élite qui sont l'honneur du corps des agrégés de l'Université ; son bel ouvrage sur la « Trouée des Ardennes » fut, il y a deux ans, couronné par l'Académie française qui lui attribua un prix Monthyon et 1 000 fr.

La conférence commencera à 4 h. 1/2.

Avis aux contribuables

Samedi prochain et tous les samedis, jusqu'en fin juillet 1899, le contrôleur principal recevra, à la mairie de Cahors (bureau du cadastre), de 2 à 4 heures du soir, les déclarations de mutations foncières et les réclamations.

Société agricole et industrielle du Lot

Dans leur assemblée générale du 14 courant, les membres de la Société agricole et industrielle du Lot ont composé leur bureau pour l'année 1899 comme suit :

Président d'honneur, M. le Préfet du Lot ; vice-président d'honneur, M. Costes, maire de Cahors ; président honoraire, M. Caviolle-Dumoulin, propriétaire à Prayssac ; président, docteur Rey, député ; vice-président, M. Dufour, directeur de la ferme-école du Montat ; secrétaire, M. Dupuy, de Montcléra ; secrétaire adjoint, M. Paul Lescale, de Chantelle ; trésorier, M. Vincent, horticulteur à Cahors ; conservateur, M. Delpech, propriétaire à Cahors.

Membres de la commission d'administration : MM. Brugalières, juge de paix à Catus ; docteur Caviolle, à Cahors ; Cambornac, propriétaire à Cahors ; Rodes, notaire à Peyrilles ; Delbreil, propriétaire à Caix ; M. Quercy, professeur d'agriculture.

Membres de la commission d'agriculture : MM. Brugalières, juge de paix à Catus ; Auguste Gras, conseiller d'arrondissement du canton de Puy-l'Evêque, à Sérignac ; Dalet, propriétaire au Montat ; Edoux, propriétaire à Catus ; Deltit, vétérinaire à Puy-l'Evêque ; Carrié, propriétaire à Grézels ; Combes, viculteur à Vire ; Rodes, notaire à Peyrilles ; Pagès, vétérinaire ; Quercy, professeur départemental d'agriculture.

Membres de la commission d'industrie : MM. le docteur Leboeuf, à Cahors ; Martin, propriétaire à Luzech ; Delbreil, propriétaire à Caix ; Miquel, propriétaire à Larroques-Arcs ; Quercy, professeur départemental d'agriculture.

Membres de la commission de rédaction : MM. Carbonel, avocat à Cahors ; Brassac, imprimeur à Cahors ; Delpérier, in primeur à Cahors ; l'abbé Magne ; J. Valette ; M. Quercy, professeur d'agriculture.

Au 131° territorial

MM. Rulhes et Lascoux, sous-lieutenants de réserve au 7° de ligne, D. Drouhault, lieutenant de réserve au 94°, à Ancenis, Cornet, sous-lieutenant de réserve au 12°, à Perpignan, passent avec leur grade, au 131° territorial à Cahors.

Armée territoriale

M. Pitois, lieutenant de réserve au 7° d'infanterie, passe au 57° régiment territorial.

M. Duffort, sous-lieutenant de réserve au 7° passe au 140° régiment territorial.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 17 janvier 1899

Naissances

Bonnet, Jeanne-Marie-Fernande, avenue de Toulouse, 8.

Larnaudie, Louise-Marcelle, rue Lamy, 2.

Publications de Mariages

Albet, Géralme, sans profession et Delcany, Joséphine, dite Marie, cuisinière.

Paganell, Eugène, secrétaire de police et Blanc, Louisa, sans profession.

Rey, Edouard-Antoine, notaire et Lacoste, Jeanne-Adélaïde, sans profession.

Delaplaine, Ernest-Alfred, employé et Soullès, Eugénie, sans profession.

Musée du progrès

Malgré le temps incertain que nous avons eu dimanche, cet établissement a été visité par beaucoup de nos concitoyens, nous sommes

heureux de constater que le directeur n'a rien négligé pour que le public soit satisfait. Le spectacle est d'une moralité parfaite et peut être visité par tout le monde. L'établissement est pour quelques jours encore à Cahors et le public ira en masse certainement le visiter.

Arrondissement de Cahors

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — Nomination. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. Flaujac An'onin vient d'être nommé gérant de la Recette auxiliaire des Postes concédée à cette commune. Cet honnête homme autant que ferme républicain, s'efforcera d'ailleurs, nous en sommes convaincu, de remplir à la satisfaction de tous les habitants de la commune, la nouvelle charge dont il est investi.

LE BOULVÉ. — Les républicains du Boulvé ont appris avec le plus vif plaisir, que par arrêté de M. le Préfet du Lot, M. Fabre Mamer, propriétaire à La Clotte, commune du Boulvé, avait été nommé délégué administratif pour la révision des listes électorales de 1899. Ils ne peuvent que féliciter l'administration de cet excellent choix.

Nous espérons que M. Fabre saura, par son énergie et son dévouement à la cause démocratique, se tenir à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée.

ALBAS. — M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence publique à la mairie d'Albas, le 22 janvier courant, à 3 heures du soir.

Sujet : fumure, taille et maladie de la vigne.

DURAVEL. — Restauration de l'église. — Le dimanche 12 février à 2 heures 1/2 aura lieu à la mairie, l'adjudication des travaux de restauration de l'église.

La dépense est évaluée à 16,708 fr. 44. Le cautionnement est fixé à 1,000 francs.

CASTELNAU-MONTRATIER. — M. Cossau-ne (Jacques-Henri) a été déclaré adjudicataire du service de l'éclairage de la ville moyennant le prix annuel de 558 fr. et pour une durée de 3 années.

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. Droits de places. — M. Tréphel est adjudicataire à partir du 1^{er} janvier des droits de places de la ville de Souillac, au prix annuel de 4,960 francs et pour une période de 3 années.

— **Bascules publiques.** — M. Guy Jean, a été déclaré adjudicataire du bail à ferme des bascules publiques, pour une durée de 3 années à partir du 1^{er} janvier et moyennant le prix de 860 fr. par an.

— **Octroi.** — M. Laval François s'es-

rendu adjudicataire, pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier, des droits à percevoir à l'octroi de Souillac, au prix annuel de 12,100 francs.

PEYRILLES. — Dans la nuit du 9 au 10 courant, un incendie s'est déclaré dans une maison de notre commune appartenant au sieur Bouchut, Eugène, aubergiste, et a détruit complètement cet immeuble et ce qu'il contenait.

Les dégâts sont évalués de 13,000 francs et sont couverts par une assurance.

Les causes de cet incendie sont inconnues.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'art à l'école

J'avoue que c'est toujours avec tristesse que, visitant une classe ou une chambre d'institutrice, je vois, en place d'honneur, le grossier chromo aux couleurs heurtées, aux formes confuses, choisi un jour de foire à la ficelle qui réunit les images de sainteté, aux tzars et aux sujets les plus variés, ayant de commun, ou le mauvais goût de la composition, ou celui de l'exécution. Cette image me poursuit comme un véritable reproche, elle fait tache dans l'œuvre d'éducation que nous avons essayé de réaliser. Elle ne répond pas aux études littéraires commencées à l'école normale, elle ne répond pas non plus aux très beaux chœurs appris et exécutés. En littérature, en morale, en musique, nous avons recherché ce qu'il y avait de meilleur, de plus pur, de plus grand, pour en nourrir nos élèves, et voilà qu'elles sont encore exclues de toute une région de l'idéal. Elles en sont encore aux images d'Épinal, aux grossières fleurs en papier, une fois qu'elles nous ont quittées. Leur goût ne se distingue pas du goût ambiant. Je pense à la campagne ; car à la ville la question est autre, l'œuvre d'art éclate à chaque pas ; elle est au musée, à la cathédrale, à l'hôtel-de-ville, à l'étalage de tel orfèvre etc. Mais à la campagne, où trouver l'œuvre d'art, que cette campagne soit au nord ou au midi, à l'est ou à l'ouest ?

Je sais bien qu'il est partout de magnifiques spectacles, qu'il est des couchers de soleil sur la mer, de toute beauté, qu'il est partout des arbres et des fleurs, qu'on peut créer à soi-même un Rousseau ou un Claude le Lorrain. Mais encore faut-il savoir regarder, et les œuvres des maîtres nous apprennent à voir ; c'est après avoir vu les maîtres que nous apprenons à voir par nous-même.

(A Suivre)

BULLETIN FINANCIER

Le marché conserve des allures satisfaisantes, l'empressement du public à souscrire à l'emprunt du gouvernement de l'Indo-Chine a produit une excellente impression. Cependant on appréhende pour demain des reports assez élevés, mais si l'argent au contraire se montre facile et abondant il faut s'attendre à une reprise sérieuse.

Le 3 0/0 clôture à 101.57, le 3 1/2 0/0 à 104.15 et l'amortissable à 100.40.

La Banque de France cote 3825.

Le Crédit Foncier s'avance à 733 ; le Crédit Lyonnais est ferme à 862, le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 590 et la Société générale à 542. La Banque spéciale des valeurs industrielles se traite à 254.50.

Le Suez a passé de 3490 à 3492. Parmi nos chemins, le Lyon cote 1888 et le Nord 2085.

L'Italien clôture à 92.35 ; l'Extérieur, est en hausse de 1 fr. à 48.07 ; le Turc D. finit à 22.82, la Banque Ottomane à 549, le Portugais à 21.20, le Russe 3 0/0 1891 à 93.30

Sur le Marché en Banque, l'action de la Société houillère et métallurgique de Novo Pavlovka se traite à 110 et 120.

ANNUAIRE OFFICIEL

L'Annuaire officiel du département du Lot, vient de paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenus en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban. » Extrait des archives du Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale, grâce au soin et à l'intelligence qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut dès Aujourd'hui se procurer cet Annuaire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire, 2 francs

EN 20 JOURS
GUERISON RADICALE DE L'Anémie
Par l'ÉLIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Soul Produit autorisé spécialement.
Pour Renseignements, s'adresser chez les
SCIEURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS
GUINET, Pharmacien-Chimiste, 1, Passage Saunier, Paris.
En vente dans toutes les Pharmacies

Efficaces contre les douleurs. — Lari-vière (Haute-Marne), le 5 avril 1898. J'étais atteint de douleurs rhumatismales de la tête aux pieds. Depuis que je prends des Pilules Suisses, je ne souffre presque plus ; c'est le remède qui me soulage le mieux. J'en pouvais ni manger ni boire, et aujourd'hui je mange bien. MOREL Alexandre (Sig. lég.).

BIBLIOGRAPHIE

SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME ANNÉE
Edition bimensuelle, couverture verte, dite
JOURNAL DES DEMOISELLES
ET PETIT COURRIER DES DAMES
44, rue Drouot, Paris

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois
Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ;
Union postale, 22 fr.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'Édition bimensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'Édition chamois,

ELLE DONNE EN OUTRE :

1^o 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux de fantaisie ou d'Amusement ; 2^o 6 Albums d'ouvrages de fantaisie ; 3^o Environ 100 Patrons découpés et imprimés ; 4^o Feuille de Broderie pour lingerie ; 5^o Travaux imprimés sur étoffe.

ON A REÇU AINSI, A LA FIN DE L'ANNÉE :

8 ouvrages imprimés sur étoffe, 36 gravures coloriées de Modes et de travaux environ 200 Patrons découpés et imprimés. — Musique, 12 Planches de tapisseries ou Petits travaux en couleurs, 18 Albums de travaux contenant environ 1000 dessins de Broderies et modèles, Alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles, Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET

EXIGER LE PAQUETAGE Seule vraie garantie

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

— Pas facile à servir, Mlle de Millanges. Elle se tourna vers Ariane :
— C'est ce que je dirai à la domestique... Un chapeau ravissant. Elle me l'a fait démonter en un tour de main... Ah ! ces gens riches, quelles exigences !
Elle soupira et haussa les épaules.
Ariane écrivit la lettre, la remit à la jeune fille.
Puis celle-ci, après avoir repris les objets qu'elle avait apportés, dit à Ariane :
— A bientôt. Comptez sur Mériadeck !
Mlle de Millanges lui serra la main et la conduisit à la porte en la remerciant.
Elle allait pouvoir donner à Edgar de ses nouvelles, en recevoir peut-être... C'était une leur dans la vie sombre qu'elle menait, et

elle bénissait intérieurement celle qui avait allumé cette leur dans son âme.

Plusieurs jours se passèrent sans que Mlle de Millanges reçût des nouvelles de Bluette, ni de personne. On ne lui laissait pas lire les journaux et son père ne lui parlait plus de rien. Il ne lui adressait la parole que pour lui faire l'éloge d'Henri Soulac et l'entretenir des espérances de ce dernier. Elle était obligée de recevoir celui-ci, de lui faire bon visage, et cependant, Dieu sait s'il lui était odieux, avec les soupçons qu'elle avait sur son compte ! Henri Soulac aussi était muet. Il ne parlait jamais de son ami. Il était donc impossible à Ariane de rien savoir. Elle se méfiait de sa femme de chambre et se fût bien gardée de l'interroger. Les autres domestiques craignaient M. de Millanges et n'osaient rien faire qui pût lui déplaire. Or ils savaient que les visites d'Henri Soulac agréaient à leur maître et ils avaient mille attentions, mille prévenances pour l'homme qu'ils considéraient déjà comme le futur gendre...

Dans ces conditions, Ariane était dans son hôtel aussi peu libre, aussi étroitement gardée qu'Edgar de Cordouan dans sa prison... Elle n'avait pas revu le grand-père de celui qu'elle aimait et ne savait rien de ce qu'il faisait. Elle n'avait d'espoir qu'en Bluette. Avec Bluette seule elle pouvait ouvrir son cœur, s'entretenir de lui, aussi attendait-elle la jeune ouvrière avec une impatience, une anxiété que l'on devine sans qu'il soit nécessaire d'y insister davantage...

A plusieurs reprises, et même à plusieurs

fois par jour, elle avait demandé à Louise si l'on était venu de chez la modiste, et celle-ci, très surprise, qui savait que sa maîtresse n'était pas coquette, s'était dit :

— Qu'a donc mademoiselle ?... Jamais, jamais je ne l'ai vue si préoccupée de ses chapeaux.

Ariane, n'y tenant plus, allait même envoyer sa domestique réclamer le chapeau bleu, quand un jour, dans l'après-midi, Bluette se présenta enfin.

— Ah ! c'est vous ? fit la femme de chambre. Vous êtes attendue avec une impatience !.. La jeune fille sourit.

— Nous avons beaucoup d'ouvrage... Un grand mariage.

— Je vais vous annoncer.

Et la soubrette se précipita dans la chambre de sa jeune maîtresse en criant :

— Mademoiselle ! Mademoiselle ! c'est le chapeau bleu.

Ariane changea de couleur, mais elle se domina pour cacher son trouble.

— C'est la jeune fille ? demanda-t-elle négligemment.

— La jeune fille de l'autre jour, oui, mademoiselle.

— Faites entrer ! commanda Mlle de Millanges, dont la voix tremblait.

Louise introduisit l'ouvrière.

Celle-ci entra sans précipitation, s'excusa du retard, déballa lentement le chapeau, parla des travaux qui étaient nombreux à cette époque. Elles étaient littéralement sur les dents. Ariane piétinait d'impatience, et quand la

femme de chambre se fut éloignée, elle courut vivement à l'ouvrière :

— Vous avez du nouveau demanda-t-elle.
— Hélas ! soupira Bluette.
— Vous n'avez pas réussi ?

— Mériadeck a fait tout ce qu'il a pu. Et je suis sûre de lui. Il se mettrait au feu pour moi. Il avait l'air assez penaud, le pauvre garçon, quand il est venu m'annoncer le résultat négatif de sa tentative. Mais il m'a donné des explications. La surveillance est très grande parait-il. Des ordres sévères ont été donnés pour ne laisser communiquer le prisonnier avec personne.

Bien que son patron fournisse la prison de pain, Mériadeck n'a pas affaire directement au personnel.

Il a dû prendre la place d'un camarade pour avoir l'occasion de causer avec les gardiens ; mais jusqu'ici tous ceux qu'il a tâtés, comme on dit vulgairement, sans leur dire de quoi il s'agissait, ont refusé. Ils ont peur de perdre leur place. Cependant il ne désespère pas encore tout à fait et il m'a demandé de lui laisser encore la lettre.

— Et vous ne la lui avez pas reprise ?

— Non, Mademoiselle. J'aurais préféré vous apporter une meilleure nouvelle ; mais soyez persuadée que Mériadeck et moi nous ferons tout, nous profiterons de la plus petite occasion.

— Je vous en serai bien reconnaissante.

(A suivre).

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XIV

FLORENCE ET DENISE

L'arrivée inattendue du lieutenant avait opéré dans le cœur de Denise la diversion de l'imprévu.

Elle en avait balayé — d'un revers — les préoccupations poignantes.

Elle s'empresait autour de ce frère bien-aimé : en le servant, en l'entourant de soins, de prévenances et de caresses, en l'instruisant de ce qu'il avait intérêt à apprendre, et en se passionnant plus tard, à ses récits, Denise avait fini par perdre le sentiment des alarmes particulières qui la mordaient au cœur. Le bruit de ses paroles ou de celles de Philippe, le mouvement qu'elle était forcée de se donner, l'inattendu de la situation avaient endormi ses tourments, — et elle s'était abstraite des appréhensions dont elle entretenait la Benjamin deux ou trois heures auparavant.

Mais ces appréhensions étaient revenues avec le temps, comme un vol de corbeaux que l'on cherche en vain à chasser de l'endroit où git leur proie. Elles avaient repris possession de sa pauvre tête endolorie. Georges ? Gaston ? où étaient-ils ? Que faisaient-ils ? Comment n'est-ce pas eux qui s'en revenaient frapper au logis où la mère, où l'amante se désespérait à les attendre...

Ces points d'interrogation étincelaient dans la nuit des pensées de Denise, comme le *Mane Thecet Pharès* — menaçant et vengeur — sur la muraille du palais du satrape babylonien.

Pour se soustraire à cette vision mentale, la jeune fille avait fermé ses paupières, et, le coude sur la nappe, elle avait abaissé son front dans sa main. Son frère s'aperçut de cette réaction.

— Est-ce que tu souffres mon enfant ? demanda-t-il avec sollicitude.

— Je me sens accablée... La surprise... la joie... la fatigue...

— C'est vrai ; je fais marcher mon moulin à paroles, sans seulement songer que le *marchand de sable* a l'habitude de passer à la campagne comme à la ville. Nous voici quasi à demain il est temps d'aller se coucher. J'imagine que mon lit est toujours à sa place dans le cabinet où je campais quand j'étais mioche...

Denise fit un signe affirmatif.
— Alors, en avant du côté de la chapelle blanche.

Par exemple, qu'on n'oublie pas de m'éveiller avant midi, si d'aventure je m'attardais à

me dorloter entre les draps...

Le lieutenant s'était levé. Il était entrain d'allumer un bougeoir à la lampe que lui tendait sa sœur.

— Hé ! oui, poursuivit-il, pour faire ma visite aux Armoises...

— Aux Armoises ?

— Ne faut-il pas que j'aie salué le marquis Gaston, notre nouveau maître puisque le vieux seigneur est mort je ne sais où, là-bas, à l'étranger ?

— Le marquis Gaston ? répéta Denise ébahie, dont la main se prit à trembler si fort, qu'elle fut obligée de reposer la lampe sur la table.

— Pardieu ! il est ici, n'est-ce pas ?

— Ici ?

— Depuis huit jours, hein, ma chérie ? Mais pourquoi diable personne ne m'a-t-il parlé de lui au hameau.

Pourquoi le château, qui a trouvé son propriétaire légitime demeure-t-il ainsi noir, clos, muet, maussade ?

Quand je suis passé devant, ce soir, on aurait dit d'un catafaque.

La jeune fille répéta :

— Le marquis ?... Ici ?... Depuis huit jours ?

— Certainement.

— Vous saviez que M. des Armoises devait arriver ?

— Je le savais.

— Mais qui donc vous avait appris ?

— Qui. Hé ! lui-même, sacrodioux ! Sans besoin d'intermédiaire.

La figure de Denise exprima une stupéfaction sans bornes.

— Vous avez rencontré le fils de nos seigneurs ?...

— En chair et en os, bien portant. Et pas fier. Ah mais non : c'est un aristocrate, mais aussi un citoyen...

— Vous lui avez parlé ?...

— Nous avons bavardé comme une paire d'amis.

Les yeux de la jeune fille s'ouvrirent tous grands. Elle demanda avec une avidité fébrile :

— Où ?... Quand ?... Par quel miracle ?...

Philippe eut en gros rire franc :

— Un miracle ? Comme tu y vas ! Il n'y a pas de miracle à faire route ensemble dans la même patache. — La patache de Nancy à Epinal, — quand un vient de Paris et l'autre de Strasbourg, — et à déjeuner en compagnie, à l'hôtel de la Poste, à Charmes, une fois qu'on s'est reconnu...

— Vous connaissez le marquis Gaston ?

— Je le connais sans le connaître...

Et, comme la figure de son interlocutrice réclamait énergiquement le mot de l'égérie :

— Tiens, vois-tu, ajouta le lieutenant, j'aurais plus tôt fini de tout te raconter.

Il entama l'histoire de sa rencontre avec le gentilhomme : le déjeuner à table d'hôte, — la reconnaissance fortuite de l'ex-cavalière au 5^e dragons et de l'officier au chasseurs de Bourbon, du fils du garde-chasse et de l'héritier des Armoises, — le choc des verres, l'étreinte des mains, l'échange spontané des sympathies, les confidences mutuelles, les expansions réciproques et la promesse qu'on s'était faite de se retrouver avant peu. (A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 30^e année. Sommaire du numéro 2181 du 14 Janvier 1899.

GRAVURES : Paris : L'École de guerre : Etat-Major d'une division de cavalerie. — Officiers écuyers. — Officiers en reconnaissance. — Officiers de cavalerie stagiaires dans l'infanterie. — Officier de tirailleurs indigènes stagiaire dans la cavalerie. — La rédaction des ordres. — Visite dans un fort. — Visite d'un fort de l'Est. — Les grandes manœuvres.

Amérique : Les grandes constructions de New-York : Le bâtiment de Park-Row. — Les édifices célèbres, comparés à la grande pyramide d'Égypte.

Marine : Toulon : Expériences du bateau sous-marin, le « Gustave-Zédé », aux Salins d'Hyères. — Dans le chantier. — Avant l'immersion.

Crète : La Sude : Réception du prince Georges de Grèce.

Beaux-Arts : L'ex-voto, tableau de M. Henri Royer.

Portrait (Nécrologie) : M. Edouard Hervé.

Suisse : Le village d'Airolo, après la catastrophe.

Iles Philippines : Ilo-Ilo : La grande rue. — Le pont de bambou.

Allemagne : Monument du prince Bismarck, à Friedrickeruhe.

Caricatures : Les petites affiches.

Semaine Illustrée : M. Quesnay de Beaurepaire (portrait). — Anniversaire de la mort de Gambetta, aux Jardies. — Le colonel Detalle, des sapeurs-pompiers (portrait). — Le contenu de la cassette trouvée à la Cour des comptes.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété : Le mois des lettres, par G. Lendtre. — Les grandes constructions américaines : Le bâtiment de Park-Row, à New-York, par A. B. — Iles Philippines : Ilo-Ilo, par A. de Gériolles. — L'École de guerre, par Romane. — La Semaine illustrée, par N. Nozeroy. — Chronique du sport, par A. Wimille.

Explication des gravures, Echees, Rébus, Créations, Revue comique, Bibliographie, etc.

Nouvelles illustrées : Marguerite, par M. d'Estrignac, illustrations de Tofani.

Le numéro : 50 centimes.

LE MUSÉE DES FAMILLES (66^e année) paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 15 janvier 1899 :

Le chêne du maudit, par I. de Bonal. — La soirée Pioche, L'idées de Ghislaine, par B. Neullès. — Causerie, par E. Muller. — La girafe, par P. d'Estrée. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — Notes de musique, par Frank-Archet. — Les deux Hilarion, par P. Legendre. — Théâtres, par Saint-André. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Guydo, L. Jouenne, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

Silvérie ou les fonds hollandais, la pièce si folle et si bien écrite de MM. Alp. Allais et Tristan Bernard, vient de paraître dans la collection des *Pièces à succès* à 60 centimes.

Dans la même collection **La revanche de Dupont l'Anguille** le drame si poignant d'Oscar Méténier, est mis en vente aujourd'hui ; comme la pièce a trois tableaux elle vaut 1 fr. 20, mais elle est illustrée de vingt-six simili gravures.

Paris, librairie Ernest Flammarion, 26, rue Racine.

VIENT DE PARAITRE NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par **F. VIALA**, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^r

Livre de morale pratique et de lecture courante 1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc.

Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable. et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine.

S'adresser à M. Salgues au moulin du Périé, à Cahors.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du ré-

seau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

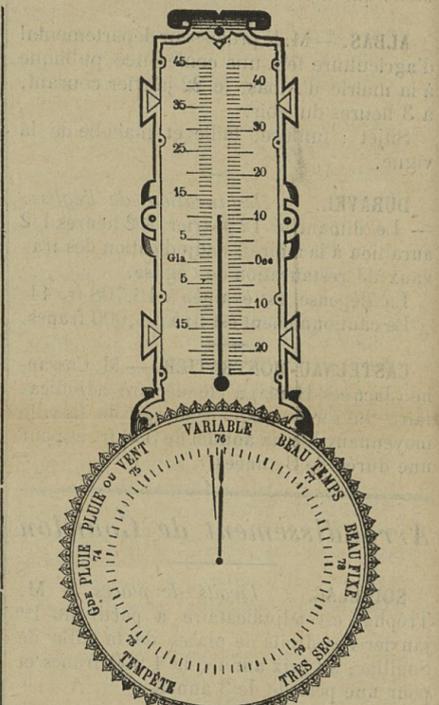
Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

SITUATION

offerte par importante Société fondée en 1858, Capital et Réserves 40 millions, pour le département du Lot, à Directeurs honorables. Ecrire avec références à M. DELAQUYS, poste restante, Toulouse.

Le propriétaire-gérant: A. COUCLANT.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 2.

Id. maxima de la veille : 13.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comté (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

1899 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

